

Ce document fournit les informations essentielles aux investisseurs de ce fonds d'investissement à vocation générale (le « FCP »). Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

LBPAM MULTI ACTIONS EMERGENTS

Part I : FR0011067586

Société de gestion : LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT du groupe LA BANQUE POSTALE

Fonds Commun de Placement (« FCP ») - Fonds d'investissement à vocation générale soumis au droit français

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le FCP relève de la classification "Actions internationales".

Son objectif de gestion est d'offrir un portefeuille investi sur les marchés d'actions émergents internationaux à des souscripteurs qui souhaitent profiter des opportunités présentées par ces pays en forte croissance. Le gérant vise à obtenir, sur la période de placement recommandée, une performance supérieure à celle des marchés actions émergents.

L'indicateur de référence est l'indice MSCI Emerging Markets. Il inclut les dividendes détachés par les actions qui le composent. Le FCP n'étant pas indiciel, sa performance pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence, en fonction des choix de gestion qui auront été opérés.

Le FCP est un fonds de multi gestion. Son processus global d'investissement intègre deux étapes : une étape de sélection de fonds et une étape de construction de portefeuille.

La sélection des fonds est réalisée par la société de gestion à partir d'une analyse quantitative et qualitative.

Le cœur de portefeuille est constitué de fonds actions émergents globaux, mais sont autorisées des diversifications sur :

- des fonds actions spécialisés sur les marchés émergents par zones géographiques, pays, secteurs, thèmes,
- des fonds actions spécialisés sur les marchés émergents de petites capitalisations,
- et, dans la limite de 10 % de l'actif, des fonds investis dans les pays émergents et pratiquant des stratégies alternatives, de non coté ou immobilières, des fonds de dette ou de change émergents, et des fonds sur matières premières.

En fonction des anticipations de marché, la composition du portefeuille autour du portefeuille stratégique pourra être modifiée, via des OPC et fonds d'investissement, ou via des instruments dérivés.

Le FCP peut investir la totalité de son actif dans des OPCVM de droit français ou européen ou fonds d'investissement à vocation générale de droit français (FIVG), dont 25 % en OPCVM monétaires de droit français ou européen et de FIVG monétaire.

Le FCP peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans des fonds d'investissement spécialisés sur les marchés émergents, y compris des fonds d'investissements fermés admis à la négociation sur un marché réglementé.

Le FCP pourra investir en actions, en particulier sur les marchés émergents, dans la limite de 10 % de l'actif.

L'exposition du FCP au risque actions est au minimum de 60 %, et au maximum de 120 %.

Le FCP peut investir jusqu'à 40 % dans des titres de créance et autres instruments du marché monétaire de catégorie "Investissement Grade" correspondant à une notation minimale BBB-/Baa3 en application de la méthode de Bâle telle que précisée dans le prospectus. Le FCP ne peut détenir plus de 10 % de l'actif net en titres non notés ou "non Investment Grade" (notation inférieure à BBB-/Baa3). Certaines de ces émissions peuvent présenter des caractéristiques spéculatives. L'acquisition ou la cession d'un titre de créance ne se fonde pas exclusivement sur le critère de ses notations et repose également sur une analyse interne des risques de crédit et des conditions de marché.

Essentiellement à des fins de gestion de sa trésorerie, le FCP se réserve la possibilité d'intervenir sur les dépôts, dans la limite de 40 % de l'actif net.

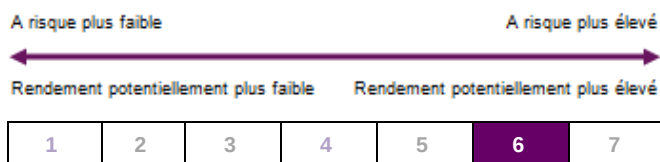
Le FCP peut recourir, dans la limite d'une fois l'actif, à des instruments financiers dérivés afin de prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille et/ou de l'exposer aux risques sur actions, indices ou change, pour poursuivre son objectif de gestion.

La durée de placement recommandée est au minimum de 5 ans.

La part I est une part de capitalisation et/ou de distribution.

Les rachats de parts sont exécutés quotidiennement sur la base de la valeur liquidative datée de J+1 (jours ouvrés) et sont centralisés en J au plus tard à 13h auprès de CACEIS Bank France. Cependant pour respecter cette heure limite de centralisation, le réseau commercialisateur de La Banque Postale reçoit les ordres de souscriptions et de rachats jusqu'à 12h15.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



FCP n'est pas garantie et pourra évoluer (à la hausse ou à la baisse) dans le temps.

La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Ce FCP étant investi sur les marchés d'actions émergents internationaux, le niveau de risque associé à ce FCP est 6.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à ce

Risque important pour le FCP non pris en compte dans cet indicateur :

- Néant.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

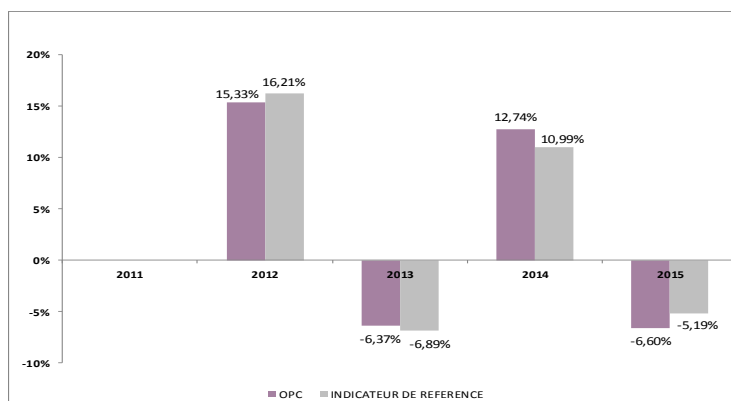
Frais ponctuels avant ou après investissement	
Frais d'entrée	■ Néant.
Frais de sortie	■ Néant.
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit attribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son conseiller, le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	■ 1,88 % TTC.
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	■ Néant.

Les frais courants ont fait l'objet d'une estimation fondée sur le montant total attendu des frais à l'exercice clos au 31/03/2017 ; ils peuvent varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "frais et commissions" du prospectus de ce FCP, disponible sur le site internet www.labanquepostale-am.fr.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts/actions d'un autre véhicule de gestion collective.

PERFORMANCES PASSES



- Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances, évaluées en Euro, sont nettes de frais de gestion (hors droits d'entrée et de sortie éventuels) et comprennent, le cas échéant, le réinvestissement des dividendes/ coupons courus.
- Le FCP a été créé le 31 mars 2008.
- La part I a été créée le 30 juin 2011.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS BANK FRANCE.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur le FCP : Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques du FCP, la politique de vote, la politique de transmission des inventaires (modalités d'obtention pour les porteurs) et le rapport rendant compte de l'exercice des droits de vote sont disponibles sur les sites www.labanquepostale-am.fr et/ou www.labanquepostale.fr, et gratuitement auprès de LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT (34 RUE DE LA FEDERATION, 75737 PARIS CEDEX 15).

Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative : auprès de la société de gestion et sur le site www.labanquepostale-am.fr.

La responsabilité de LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Fiscalité : La fiscalité de l'Etat du FCP peut avoir un impact sur le régime fiscal applicable à l'investisseur.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur les autres catégories de parts : auprès de la société de gestion et sur le site www.labanquepostale-am.fr.

Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / "U.S. persons" (la définition est précisée dans le prospectus).

Ce FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 10 mai 2016.